CCTP

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIMOGES

CONSULTATION – LOCATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES (BUNGALOWS) SUR 48 MOIS

Site de la blanchisserie – 2 avenue Martin Luther King – 87042 Limoges Cedex.

1. Objet

Location pendant **48 mois** d'un ensemble modulaire de plain-pied d'environ **130 m²** (usage : stockage rolls – à confirmer]), en remplacement de l'ensemble actuellement en place [dépose des modules existants : à la charge du titulaire actuel]. Marché unique, à prix ferme et non révisable.

Les fondations sont hors marché : elles sont réalisées directement par le CHU avec une entreprise de gros œuvre. Le titulaire fournit les données nécessaires et pose ses modules sur ces fondations (article 3).

2. Prestations attendues

Prestation	Titulaire	CHU / autre
Accompagnement pour le dépôt du permis de construire : constitution du dossier (plans, coupes, façades, notice, insertion, pièces techniques), assistance aux réponses aux demandes de pièces, appui jusqu'à obtention	X	Dépôt, signature et suivi
Fourniture des modules, transport, grutage et installation sur les fondations	X	
Raccordements depuis l'attente jusqu'au tableau des modules, mise en service, essais	X	
Climatisation et maintenance pendant 48 mois	X	
Enlèvement des modules en fin de contrat	X	
Fondations (conception, réalisation, démolition en fin de contrat)		Entreprise de gros œuvre du CHU
Attente des réseaux en limite d'emprise ; contrôle électrique par organisme agréé		X
Évacuation et transfert du contenu des locaux avant l'intervention		X (appui du titulaire pour le phasage)

3. Interface avec les fondations (hors lot)

- Sous **5 jours ouvrés** après notification, le titulaire remet au CHU les données nécessaires à l'entreprise de gros œuvre : plan d'implantation et d'appui des modules, descentes de charges par point d'appui, niveaux et tolérances de planéité, réservations et traversées de réseaux.
- Le titulaire vérifie la conformité des fondations réalisées avant la livraison (contrôle altimétrique contradictoire) et signale toute non-conformité **au moins 5 jours ouvrés avant** la fenêtre d'intervention. Le calage et le réglage fin des modules sont à sa charge.
- Les fondations neuves sont conçues pour être préparées en amont, hors exploitation lorsque c'est possible. Les modalités sont coordonnées entre le titulaire, le CHU et l'entreprise de gros œuvre lors d'une réunion de préparation.

4. Continuité d'activité – exigence essentielle

Les locaux assurent un stockage indispensable à la blanchisserie, sans solution de repli suffisante. Le remplacement ne peut donc pas entraîner plusieurs jours d'indisponibilité :

- **Fenêtre d'intervention unique** entre la dépose de l'ensemble existant et la remise à disposition des nouveaux modules exploitables (raccordés, sous tension, hors gel, accessibles) : [une nuit / un week-end : vendredi 18h00 – lundi 06h00] maximum.
- Tout ce qui peut être préparé avant (préfabrication, pré-câblage, plan de levage, essais en usine) l'est sans gêner l'exploitation ; le candidat décrit ce qui reste à faire pendant la fenêtre.
- Moyens de levage et équipes dimensionnés, avec plan de repli (grue ou équipe de renfort) et critères de report (météo, sol, panne). Le CHU peut reporter la fenêtre deux fois sans pénalité.
- Un responsable d'opération joignable 24h/24 pendant la fenêtre ; planning heure par heure ; point d'avancement horaire.
- Accès aux quais, circulation des livraisons de linge et voies pompiers maintenus. Plan de prévention et protocole de sécurité établis avant intervention ; zones de circulation du linge protégées des poussières de chantier.

5. Caractéristiques minimales des modules

Exigences en performances ; toute référence à une marque est indicative et les solutions équivalentes sont admises.

- Demande de conserver les modules en places et l'installation de modules d'occasion dans le cadre de la loi Climat et Résilience, protectrice de l'environnement.
- Surface utile 130 à 135 m², plain-pied, emprise maximale indicative 22 m × 6 m [à ajuster au plan de masse] ; hauteur sous plafond ≥ 2,40 m, hauteur hors tout ≤ 3,00 m.
- Ossature acier, parois et toiture sandwich isolés, plancher imputrescible dimensionné pour le **stockage et le roulage de chariots métalliques** (≥ 400 daN/m²).
- Fenêtres avec protection anti-intrusion.
- Électricité triphasée de l'ordre de 20 kW conforme NF C 15-100, éclairage LED ; climatisation réversible assurant le hors gel et une température maîtrisée.
- Classement et réaction au feu conformes à la réglementation applicable (ERT), justificatifs à fournir.
- Maintenance préventive et curative incluse ; intervention sous [48 h ouvrées] pour toute panne d'électricité ou de climatisation.
- Réemploi de l'existant privilégié si possible.

6. Conditions clés

- **Durée** : 48 mois à compter du procès-verbal de mise à disposition (réception contradictoire après essais, plans de récolement et contrôle électrique). [Option éventuelle de résiliation anticipée à 36 mois avec préavis.]
- **Paiement** : forfaits initiaux après service fait à la réception ; loyers mensuels à terme échu ; forfait d'enlèvement après état des lieux de sortie ; facturation par Chorus Pro ; délai global [50 jours].
- **Assurances** : responsabilité civile professionnelle exigée.
- **Pièces contractuelles** : acte d'engagement, cadre de prix, présent document, mémoire technique. Les conditions générales du candidat ne s'appliquent pas.
- **Fin de contrat** : enlèvement dans un délai de 30 jours, état des lieux contradictoire. La remise en état des fondations relève du CHU et de son entreprise de gros œuvre.